

Service :

Timbres avec lesquels sont affranchies dans certains pays les correspondances des fonctionnaires admises en franchise.

Signature :

Mention faite, au bas d'un timbre, du nom du dessinateur, du graveur ou de l'imprimeur.

Surcharge :

Inscription apposée sur un timbre et qui a pour objet d'en modifier la valeur ou la destination.